

que nos pensées. Or, les vôtres sont jointes aux miennes d'une manière qui nous rend co-propriétaires de l'ouvrage. Je ne vois donc pas, Monsieur, que la délicatesse m'empêche de vous offrir, ou que la délicatesse vous empêche d'accepter un coupon dans le prix qui m'est dû. Si j'y voyais le moindre danger, certainement, Monsieur, je ne m'aviserais pas de manquer à un mérite aussi distingué que le vôtre, et à un caractère dont je fais tant de cas, en vous faisant une proposition déplacée; mais, je vous le répète: vous êtes au pié (*sic*) de la lettre co-propriétaire de l'ouvrage, et, en cette qualité, vous devez être co-partageant du prix. Si donc je vous priais d'accepter un léger intérêt, de mille francs, par exemple, dans le prix qui m'est dû, cet arrangement, connu seulement de vous et de moi, n'aurait rien, ce me semble, qui pût vous déplaire. Je vous répète, sur mon honneur, que s'il pouvait porter un autre nom que celui de co-propriété reconnue, jamais une telle idée n'aurait pris la liberté de se présenter à mon esprit.

Je suis ravi que M^{me} votre fille vous donne une nouvelle preuve de parfaite santé, mais je suis inconsolable que vous m'ôtiez l'espérance de vous voir ici. Reposez-vous à la campagne, remplissez vos poumons de bon air avant de retourner à vos travaux, et si jamais le courage vous saisit, *macte animo* ! venez-vous en *ad limina Apostolorum*, et faites-nous une visite en passant.

Tout à vous, Monsieur,

V. T. h. et T. o. S.,

MAISTRE.